



---

**Atelier régional de validation de la méthodologie pour  
l'évaluation et le suivi participatifs des pêcheries démersales  
sur les sites pilotes et identification des étapes pour  
l'élaboration des directives pour les régimes de cogestion  
dans les AMPs importantes pour la pêche**

*Dakar, Sénégal, 8-10 octobre 2013*

---

Décembre 2013

## **A propos du projet "Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries"**

Le Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME) fournit des ressources alimentaires et économiques vitales pour les populations côtières vivant en bordure du Grand Ecosystème Marin (GEM) et aussi pour une grande partie de l'Afrique de l'ouest. Il assure une des plus importantes productions de pêche parmi les GEMs de l'Afrique et la zone côtière du CCLME procure également d'importants biens et services aux pays côtiers, notamment des habitats critiques pour les poissons, du bois provenant des mangroves et des espaces côtiers et marins pour l'agriculture, l'aquaculture, le développement urbain, le tourisme et le transport.

Le projet CCLME présente une originalité en raison de son approche stratégique combinant les pêcheries et la gouvernance dans la gestion de l'écosystème. Le projet vise à permettre aux pays participants de traiter les problèmes transfrontaliers prioritaires sur la pêche en déclin, les menaces sur la biodiversité associée et la qualité de l'eau par des réformes de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion. Il favorisera la coopération parmi les pays partenaires du projet et assurera le suivi de l'état du CCLME en se basant sur les résultats scientifiques.

Le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal se sont tous engagés à travailler ensemble dans le projet CCLME pour lutter contre la tendance à la dégradation du grand écosystème marin du courant des Canaries, causé par la surpêche, les modifications des habitats et les changements de la qualité de l'eau, en adoptant une approche écosystémique.

Le projet est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) avec le co-financement des pays participants et d'autres partenaires. Les partenaires actuels sont: l'Agence Française de Développement (AFD), la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP), le projet EAF-Nansen, l'Administration Nationale des Océans et de l'Atmosphère (NOAA) des États-Unis d'Amérique, le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA) et Wageningen International.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sont les agences FEM pour la réalisation du projet CCLME.

Pour plus d'informations, prière de visiter le site-web [www.canarycurrent.org](http://www.canarycurrent.org)

## Résumé Exécutif

L'Atelier régional de validation de la méthodologie pour l'évaluation et le suivi participatifs des ressources et pêches démersales sur les sites pilotes et identification des étapes pour l'élaboration des directives pour les régimes de cogestion dans les AMPs importantes pour la pêche s'est tenu à Dakar, Sénégal, du 8 au 10 octobre 2013. Il a été organisé par l'Unité Régionale de Coordination du Projet CCLME et 18 participants y ont assisté.

Les objectifs de l'atelier étaient :

- Présentation de l'étude de la méthodologie pour l'évaluation et le suivi participatifs des ressources et des pêches démersales sur deux sites pilotes d'AMP ;
- Formulation des recommandations pour l'évaluation et le suivi participatifs dans le contexte de la cogestion des pêches des AMP dans la sous-région;
- Réflexion sur la continuation des activités du Projet de Démonstration CCLME n° 4, notamment en ce qui concerne le soutien à donner aux régimes de cogestion dans des sites sélectionnés en intégrant la méthodologie de l'évaluation et du suivi participatifs ;
- Mise en place du Groupe de travail régional technique multidisciplinaire sur les AMP et la pêche en Afrique de l'Ouest (GT-AMP) ;
- Echange d'informations sur la participation de la sous-région à l'IMPAC3.

A travers des présentations et discussions, en plénière et dans des groupes de travail, l'atelier est arrivé aux conclusions et recommandations suivantes :

- La méthodologie de l'évaluation et le suivi participatifs a été validée. Cependant, pour sa mise en œuvre, il y a des aspects à considérer comme l'adaptation aux conditions locales, la prise en compte des systèmes existants, l'existence des capacités locales et les coûts pour son introduction et application.
- Pour l'utilisation de la méthodologie ou d'autres systèmes de d'évaluation et de suivi pour la pêche dans les AMP de la sous-région, il faut également:
  - Etre conscient du rapport cause à effet. Il est souvent difficile à distinguer l'effet de l'AMP et des autres interventions, surtout pour les retombées socioéconomiques.
  - Impliquer les communautés et parties prenantes dans la conception du système et pour le choix des indicateurs.
  - Assurer que les analyses des enquêtes se font localement avec les experts et gestionnaires nationaux pour qu'ils s'approprient de la méthodologie.
  - Adresser les complexités institutionnelles: contradictions entre départements différents (des pêches et de l'environnement) et la législation nationale et la réglementation locale des AMP.
  - Trouver des sources de financement durables ; actuellement la mise en œuvre des systèmes d'évaluation et de suivi – ainsi que d'autres aspects de la gestion des AMP dans la sous-région – est dépendante des projets financés par des donateurs d'extérieur.
- Les activités proposées à entreprendre par le projet ont été validées avec certaines clarifications et modifications. Un troisième site pilote selon les critères identifiés par l'atelier doit être choisi. Cinq sites pour l'étude-analyse documentaire doivent également être identifiés en collaboration avec les représentants des pays.

- Les termes de référence pour le GT-AMP ont été finalisés et validés. Le CCLME discutera la désignation des membres avec le Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) et le Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) et communiquera avec les personnes proposées dès que possible. Le GT-AMP aura un ancrage institutionnel au sein du CSRP et le secrétariat sera assuré par le RAMPAO.
- Il y a un nombre important de participants (40-50) de la sous-région à l'IMPAC3 à Marseille du 21 au 27 octobre 2013. Le RAMPAO circulera une liste des participants de la sous-région qui assisteront au congrès pour faciliter l'échange des informations et des expériences. Les organisations de la sous-région, ainsi que la FAO, sont aussi impliqués dans l'organisation des ateliers et « side events » spécifiques.

En outre, l'atelier a été informé sur les progrès des deux initiatives FAO : Les *Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* (Directives PAD) et le Guide technique pour la pêche relatif aux *Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* (Directives volontaires régimes fonciers) Les participants de l'atelier ont été invités à participer à une consultation électronique sur les modalités de la mise en œuvre des Directives PAD qui se tiendra au mois de novembre et de contribuer des commentaires et suggestions sur la version préliminaire du Guide technique pour la pêche pour les Directives volontaires régimes fonciers.

\* \* \* \* \*

## Table des Matières

Résumé Exécutif.....	3
ABREVIATIONS .....	6
INTRODUCTION.....	7
Contexte.....	7
Ce rapport .....	7
ORGANISATION DE L’ATELIER ET LA SESSION D’OUVERTURE .....	7
Lieu et participation .....	7
Session d’ouverture et organisation de la réunion.....	8
Objectifs et résultat attendus .....	8
MISE AU POINT SUR LES ACTIVITES REALISEES DEPUIS LE DERNIER ATELIER .....	9
La Gambie (M Ousainou Touray) .....	9
Le Cap Vert (Mme Maria Ivone Andrade Lopes).....	9
Mauritanie - Le Parc National de Banc d’Arguin (PNBA) (M Ebaye Ould Mohamed Mahmoud) .....	10
Guinée-Bissau (M Emmanuel Ramos).....	11
Guinée (M Youssouf Hawa Camara .....	11
Autres interventions .....	12
RESULTATS DE L’ETUDE SUR LA METHODOLOGIE D’EVALUATION ET DE SUIVI PARTICIPATIFS.....	13
Présentation.....	13
Discussion et présentations d’autres expériences .....	13
EXPERIENCES DE LA COGESTION ET ACTIVITES D’APPUI A MENER PAR LE PROJET .....	15
Présentations des experiences .....	15
Groupes de travail.....	15
ETABLISSEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL SUR LES AMP-PECHE .....	16
IMPAC3.....	16
AUTRES QUESTIONS.....	17
CLOTURE DE L’ATELIER .....	17
ANNEX/ANNEXE 1: LIST OF PARTICIPANTS – LISTE DES PARTICIPANTS .....	18
ANNEX/ANNEXE 2: AGENDA .....	20
ANNEX/ANNEXE 3: REVISED LIST OF ACTIVITIES CCLME DEMONSTRATION PROJECT NO 4 / LISTE DES ACTIVITES REVISEE DU PROJET DE DEMONSTRATION CCLME N° 4 .....	23

## ABREVIATIONS

AMP	Aire Marine Protégée
CAOPA	Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche Artisanale
CCLME	Projet de Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries
CIPA	Centro de Investigaçã de Bissau
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
IBAP	l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (Guniée Bissau)
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographies et des Pêches
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
GT-AMP	Groupe de travail régional technique multidisciplinaire sur les AMP et la pêche en Afrique de l'Ouest
MDEDD	Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (Mauritanie)
MPEM	Ministère des Pêches et l'Economie Maritime (Mauritanie)
ONG	Organisation non-gouvernementale
OAPN	Office Autonome des Parcs nationaux d'Espagne
PNBA	Parc National de Banc d'Arguin (Mauritanie)
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PRCM	Programme régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
Convention RAMSAR	La Convention sur les zones humides d'importance internationale
SSN	Systèmes de surveillance des navires de pêche
TDR	Termes De Référence
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organization des Nations Unis pour l'Education, la Science et la Culture
URC	Unité Régionale de Coordination
VMS	Vessel Monitoring System (SSN)
WWF	Fonds monidal pour la nature ou World Wide Fund for Nature
WWF-WAMPO	Le Bureau marin pour l'Afrique de l'Ouest WWF (ex-WAMER).

## **INTRODUCTION**

### ***Contexte***

Vu l'importance accrue accordée ces derniers temps aux AMP comme outils de gestion pour la préservation de la biodiversité ainsi que pour la pêche, un projet sur la « Démonstration des Aires marines protégées en tant qu'outils permettant de dégager des bénéfices de la gestion de ressources multiples » (Projet de Démonstration CCLME n° 4) a été inclus sous l'égide du Projet de Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME). En novembre 2012, un atelier a été organisé par le Projet de Démonstration CCLME n° 4 pour partager des expériences et discuter avec des partenaires les activités en cours et les besoins d'appui à la gestion des pêches dans les AMP dans la sous-région.

Suite à cet atelier et ses recommandations<sup>1</sup>, le plan de travail du Project de Démonstration CCLME n° 4 a été mise à jour. Parmi les activités prioritaires à réaliser dans le cadre de ce plan, il y a le développement d'une méthodologie pour l'évaluation et le suivi participatifs des AMPs et l'établissement d'un Groupe de travail régional technique multidisciplinaire sur les AMP et la pêche (GT-AMP). C'est dans ce cadre de collaboration qu'un deuxième atelier sur les AMP et les pêches en Afrique de l'Ouest a été organisé à Dakar, au Sénégal, du 8 au 10 octobre 2013, pour valider la méthodologie développée et réfléchir sur les activités futures pertinentes.

### ***Ce rapport***

Ce rapport constitue le compte-rendu de l'atelier et contient des résumés des présentations et discussions, et des conclusions et recommandations. Le rapport a été préparé par M Aboubacar Sidibé, Responsable de la Composante Thématique Ressources marines vivantes du CCLME, et Mme Lena Westlund, consultante FAO, sur la base des contributions des participants.

## **ORGANISATION DE L'ATELIER ET LA SESSION D'OUVERTURE**

### ***Lieu et participation***

L'atelier s'est tenu dans la salle de conférence l'Unité Régionale de Coordination (URC) du projet CCLME à Dakar, Sénégal, du 8 au 10 octobre 2013. Il a été organisé par le CCLME et 18 participants y ont assisté. En plus des membres de l'URC, organisateurs de l'atelier et les Experts-consultants du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) ayant développé la méthodologie de l'évaluation et du suivi participatifs, les participants comprenaient des représentants des gouvernements des cinq pays de la sous-région (le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Sénégal et la Mauritanie), du Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO), du WWF et de la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche Artisanale (CAOPA). On a noté l'absence de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP). La liste des participants est jointe en Annexe 1.

---

<sup>1</sup> Le rapport de l'atelier de novembre 2012 est disponible sur le site web CCLME : [www.canarycurrent.org](http://www.canarycurrent.org)

## ***Session d'ouverture et organisation de la réunion***

M Sidibé a ouvert l'atelier et a souhaité la bienvenue à Dakar aux participants de l'atelier. L'agenda a été adopté (voir Annexe 2) et tous les participants se sont présentés. M Youssouf Hawa Camara, Directeur Général Adjoint du Centre des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) de Guinée, a été élu président pour les séances de la première journée. Mme Maria Ivone Andrade Lopes de la Direction des Pêches au Cap Vert a pris le relais pour assurer la présidence pour le deuxième jour. Pour la troisième et dernière journée, M Sidibé a présidé l'atelier.

## ***Objectifs et résultat attendus***

M Sidibé a présenté les objectifs et résultats attendus de l'atelier. Il a précisé aux participants le contexte de cet atelier qui s'inscrit dans la continuation des travaux entamés lors de l'atelier de novembre 2012.

Ainsi, les objectifs du présent atelier étaient :

- Présentation de l'étude de la méthodologie pour l'évaluation et le suivi participatifs des ressources et des pêches démersales sur deux sites pilotes d'AMP ;
- Formulation des recommandations pour l'évaluation et le suivi participatifs dans le contexte de la cogestion des pêches des AMP dans la sous-région;
- Réflexion sur la continuation des activités du Projet de Démonstration CCLME n° 4, notamment en ce qui concerne le soutien à donner aux régimes de cogestion dans des sites sélectionnés en intégrant la méthodologie de l'évaluation et du suivi participatifs ;
- Mise en place du Groupe de travail régional technique multidisciplinaire sur les AMP et la pêche en Afrique de l'Ouest (GT-AMP) ;
- Echange d'informations sur la participation de la sous-région à l'IMPAC3.

Les résultats attendus de l'atelier étaient :

- Validation et adoption de la méthodologie développée pour l'évaluation et le suivi participatifs des ressources démersales dans des AMPs importantes pour la pêche;
- Revue et actualisation des activités à réaliser par le Projet de Démonstration CCLME n° 4, y compris la planification des activités de soutien aux régimes de cogestion dans des AMP sélectionnés ;
- Rendre opérationnel le Groupe de travail régional technique multidisciplinaire sur les AMP et la pêche en Afrique de l'Ouest ;
- Meilleure coordination de la participation de la sous-région à IMPAC3.

## **MISE AU POINT SUR LES ACTIVITES REALISEES DEPUIS LE DERNIER ATELIER**

La séance en plénière a commencé par de brèves présentations par les participants sur la situation actuelle des AMP dans leurs pays. Ces présentations ont mis en évidence qu'il y a beaucoup d'activités dans la sous-région avec des partenaires différents. Il aurait une attention accrue aux aspects de pêche dans les aires marines protégées qui sont initialement mises en place uniquement pour d'autres objectifs notamment la conservation. Les activités prioritaires se concentreraient sur le renforcement de la cogestion, le suivi, la surveillance participative et la formation, parfois avec une implication renforcée des femmes. En ce qui concerne les activités d'évaluation et de suivi, la tendance paraît d'être de se focaliser sur les aspects bioécologiques mais on note aussi quelques initiatives visant à mieux comprendre les effets socio-économiques. Il semble également y avoir plus d'attention à la planification au niveau des plans de gestion des ressources et pour assurer un financement durable des AMP.

### ***La Gambie (M Ousainou Touray)***

En Gambie, il y a quatre AMP: Niimi National Park, Tanbi Wetlands National Park, Tanji Bird Reserve et Bao Bolong Wetlands Reserve. Dans ces AMP, le 'Department of Parks and Wildlife Management' met en œuvre des activités de gestion avec l'appui des projets en collaboration avec le département des pêches et d'autres institutions concernées par les ressources naturelles. Le gouvernement assume les coûts du personnel tandis que d'autres activités sont prises en charges par les projets collaborateurs. Les activités incluent la surveillance marine de routine, un suivi trimestriel des espèces emblématiques et des habitats essentiels, l'élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement, l'amélioration des infrastructures, l'établissement des Comités de Gestion et le développement des capacités du personnel et des communautés locales. Plus spécifiquement, on note les activités suivantes dans les différents AMP :

- Niimi National Park : Suivi des captures des femmes collectrices d'huîtres et de palourdes (*mollusque bivalves marins*) et la régénération des mangroves dégradées.
- Tanbi Wetlands National Park : Activités à travers l'association TRY avec les femmes collectrices des huîtres pour le développement d'un plan d'aménagement et la culture des huîtres.
- Tanji Bird Reserve : Développement d'un plan de gestion, le suivi d'une colonie des oiseaux de l'eau migrateurs nicheurs et la mise en œuvre des activités alternatives génératrices de revenus.
- Bao Bolong Wetlands Reserve : Suivi trimestriel des espèces des groupes d'espèces de flamant, oiseaux, reptiles, mammifères et des habitats,

### ***Le Cap Vert (Mme Maria Ivone Andrade Lopes)***

Au Cap Vert, il n'y a pas encore d'AMP opérationnelle malgré que le réseau des aires marines protégées ait été créé en 2003. Cette année, dans le cadre du projet de consolidation du système des AMPs, les activités suivantes ont été réalisées :

- Finalisation du plan de gestion pour la réserve naturelle du complexe de Santa Luzia et des îlots Branco et Raso. L'élaboration du plan de gestion pour la réserve naturelle de Baie de Murdeira au Sal est également en cours.

- Organisation des ateliers de sensibilisation et de développement des capacités des populations locales, des députés nationaux et des gestionnaires.
- Démarrage des études socio-économiques pour les AMP des îles de Boavista, Sal e Maio et élaboration des plans de gestion
- Formation et développement des capacités des techniciens.
- Renforcement des activités de surveillance de pêches.
- Elaboration d'un plan stratégique pour les aires marines protégées et le statut de l'Organisme Autonome pour les AMPs
- Création des comités de gestion pour le développement durable des communautés des pêches comprenant tous les acteurs dans les communautés sur les six îles dans le cadre du projet de pêche artisanale.
- Installation des balises VMS<sup>2</sup> pour la surveillance des bateaux semi-industriels et industriels.

### ***La Mauritanie (M Ebaye Ould Mohamed Mahmoud)***

Les activités au Park National du Banc d'Arguin (PNBA) pendant cette dernière année incluent:

- Activité routinière de collecte des données pour le suivi des pêcheries.
- Saisie et exploitation au niveau de l'observatoire du PNBA des rapports mensuels des enquêteurs de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP).
- Surveillance maritime (quantités spécifiques saisies des pirogues arraisonnées, etc.).
- Renforcement de la surveillance avec une vedette de 12 m et deux voitures tout terrain (Office Autonome des Parcs nationaux d'Espagne – OAPN – et UNESCO).
- Création d'un nouveau poste de surveillance à Saint Anne (extrémité Nord du Parc) pour contrecarrer les incursions des pirogues motorisées.
- Suivi de l'avifaune (dénombrement annuel) et suivi des principales colonies (flamants roses, spatules, limicoles, etc.).
- Atelier annuel de concertation (R'Gueiba décembre 2012) et de vision commune de la gestion des écosystèmes du banc d'Arguin à l'horizon 2020.
- Organisation et structuration des organisations socioprofessionnelles en coopératives (projet PARTAGE et ProGrN).
- Modification du comité de pêche en comité villageois de concertation et de cogestion dans lequel est représenté :
  - pour la population : chaque Organisation Socioprofessionnel (OSP, le chef de chacun des 9 villages, un membre de la société civile,
  - pour le PNBA : quatre représentants désignés par le directeur du PNBA
  - pour le Ministère des Pêches et l'Economie Maritime (MPEM) : le chef d'antenne Nord

En outre des activités au PNBA, la Direction des Aires Protégées et du Littoral (DAPL), appuyée par l'UICN, a commandité des études techniques et un plan d'aménagement est en cours d'élaboration pour la Baie de l'Etoile, une zone d'intérêt écologique. Il existe un arrêté conjoint N° 2346/MDEDD/MPEM portant création de la Commission d'Orientation et de Suivi de la Directive

---

<sup>2</sup> Vessel Monitoring System (Systèmes de surveillance des navires de pêche - SSN).

d'Aménagement du littoral de la Baie de l'Etoile de Nouadhibou et fixant ses règles de fonctionnement.

### ***La Guinée-Bissau (M Emmanuel Ramos)***

La Guinée-Bissau est un pays fortement dépendant des ressources naturelles et des services de ses écosystèmes. La pêche artisanale est la principale source de protéine pour la majorité de la population et la vente des licences de pêche industrielle est une des plus importantes sources de devises. En 2003, le gouvernement a signé une déclaration de politique générale soutenant la stratégie régionale des aires marine protégées de l'initiative du Programme régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) et de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP). L'IBAP, qui est un institut de l'Etat avec l'autonomie financière, a été mandaté d'être responsable des AMPs et pour la conservation de la biodiversité. Cependant, le fonctionnement de l'IBAP est encore fortement dépendant de l'appui des projets.

Actuellement, le pays a un réseau national des aires protégées qui comprend cinq AMP, sans compter la Réserve de la Biosphère de l'archipel des Bijagós et les sites qui sont encore dans le processus de création, notamment le Parc National de Cantanhez et l'aire protégée de Dolombi et Boé dans la partie terrestre intérieur. Il y a trois AMPs ayant un cadre juridique défini dans l'archipel des Bijagós : le Parc National de Orango, le Parc Marin des îles de João Vieira e Poilão et l'Aire Marine Communautaire des Iles Urok. Dans la partie littorale, il y a le Parc Naturel des Mangroves de Cacheu et le Parc Naturel des lagoas de Cufada. Ce réseau des aires protégées couvre une surface totale équivalente à 470.000 ha dont un tiers correspond aux zones permanemment submergés et les restants deux tiers son les bancs intertidales et des eaux marins peu profonds (< 10m). En totale la surface actuelle des aires protégées couvre 13% de la surface nationale.

Les principales partenaires institutionnels de l'IBAP sont les ONGs qui développent des activités dans les sites, l'administration locale (le Comité de l'État), le Centre de Recherche de Pêche (CIPA), le Services de pêche artisanale (PESCARTE), la structure nationale responsable de la surveillance en mer (FISCAP) et les principaux partenaires internationaux qui financent les projets en cours dans les sites, comme la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), l'UICN, la MAVA et l'Union Européen (UE). Les activités principales actuellement en cours dans les AMP incluent :

- La surveillance.
- Le suivi écologique (oiseaux d'eau, perroquets gris, ressources conchyliques, aspects socioéconomiques, suivi de ressources halieutiques).
- Appui à la cogestion et renforcement de capacités des acteurs locaux.
- Activités d'appui au développement.
- Accompagnement des activités de pêche avec les pêcheurs résidents.

### ***La Guinée (M Youssouf Hawa Camara)***

La situation actuelle des AMP en Guinée est comme suit :

- AMP des îles de loos : Le plan de gestion sur cinq ans (2014-2018) a été formulé et inclut le zonage et un plan d'affaires mais il n'y a pas eu de financement pour sa mise en œuvre. Actuellement, la validation du plan est en cours auprès de l'ensemble des acteurs de l'AMP. De plus, la surveillance participative est en voie de démarrage avec

l'affectation récente (août 2013) des agents écogardes dans les parcs et réserves.  
*Besoins : (i) financement pour la mise en œuvre du plan de gestion.*

- AMP de Kapatchez : Le plan de gestion sur cinq ans (2014-2018) est en cours de formulation et inclut le zonage et un plan d'affaires. Actuellement, la surveillance participative est en voie de démarrage avec l'affectation récente des agents écogardes.  
*Besoins : (i) finalisation de la rédaction et de la validation du plan de gestion et de la mise en place des organes de gouvernance (ii) financement pour la mise en œuvre du plan de gestion.*
- AMP de Tristao : Le plan de gestion sur cinq ans (2014-2018) a été validé par les acteurs. Le comité de gestion pour la gouvernance a été mis en place mais n'est pas encore opérationnel. Actuellement, plusieurs activités sont en cours : surveillance participative, études socioéconomiques, études des ressources conchyliques, etc. *Besoins : (i) financement pour la mise en œuvre du plan de gestion.*
- AMP d'Alcatraz : Le plan de gestion sur cinq ans (2014-2018) incluant un plan d'affaires a été rédigé et validé. *Besoins : (i) financement pour la mise en œuvre du plan de gestion.*

En général, le pays a besoin de (i) création de nouvelles AMP sur les sites de Konkouré et de Rio Pongo (sites RAMSAR) et l'estuaire de la Méloré (zone humide d'importance nationale) ; (ii) financement pour la mise en œuvre des plans de gestion des AMP créées. Dans une perspective de durabilité des financements, la Guinée organisera à Dakar, le 25 novembre 2013, une table ronde de financement des aires protégées guinéennes à laquelle tous les partenaires sont invités.

### ***Autres interventions***

En outre les contributions des pays communiquées ci-dessus, le représentant du **WWF**<sup>3</sup> (*M Ibrahima Niamadjo*) a parlé des activités de son organisation surtout au Sénégal et avec l'appui d'un projet du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'UE<sup>4</sup>. Il y a, entre autres, un appui à l'AMP de **Kayar** (*M Ndiapaly Gueye*) qui inclut le suivi des débarquements et des oiseaux, le renouvellement du comité de gestion, l'introduction du zonage avec l'interdiction de l'usage des certains engins (sennes de plage, pots à poulpe), le renforcement de la surveillance et la formation des agents.

Le participant de la **CAOPA** (*M Gaoussou Gueye*) a attiré l'attention de l'atelier sur le fait qu'il y a souvent une problématique institutionnelle quand une nouvelle réglementation est introduite dans une AMP. Si cette réglementation locale n'est pas conforme à la législation nationale, telle que le code de pêches, il y a un risque des conflits avec les pêcheurs et une confusion légale. Il y a donc un besoin d'harmonisation et de clarifier les responsabilités des ministères et des autorités nationales en charge des pêches et de l'environnement pour éviter des contradictions et pour améliorer la coordination interinstitutionnelles et interdisciplinaire.

---

<sup>3</sup> Le Bureau marin pour l'Afrique de l'Ouest WWF (WAMPO).

<sup>4</sup> «Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion Wamer»

## **RESULTATS DE L'ETUDE SUR LA METHODOLOGIE D'EVALUATION ET DE SUIVI PARTICIPATIFS**

### ***Présentation***

M Djiga Thiao, chercheur CRODT, a présenté les travaux que son équipe de consultants avait menés pendant les derniers mois pour développer une méthodologie d'évaluation et de suivi participatifs. Cette étude a visé à :

- Collecter les informations disponibles sur les AMP et les systèmes d'évaluation et de suivi participatifs existants.
- Identifier les objectifs des AMP pilotes en rapport avec les besoins du processus d'évaluation et de suivi.
- Concevoir une méthodologie d'évaluation et de suivi participatifs basée sur des indicateurs simples.
- Réaliser des essais d'application de la méthode sur le terrain avec des parties prenantes locales des deux AMP pilotes.

Utilisant les informations obtenues à travers l'examen des systèmes existants, les consultants ont développé une méthodologie d'évaluation et de suivi participatifs simple avec un nombre flexible des indicateurs basés sur la liste d'indicateurs utilisée par l'UICN. Quinze indicateurs – couvrant des aspects bioécologiques, socioéconomiques et institutionnels (gouvernance) – ont été choisis pour les tests de la méthodologie sur le terrain. Avec les scores de chaque indicateur, des indices peuvent être calculés et ensuite combinés pour un indice d'efficacité globale. La méthodologie a été testée sur deux sites : l'AMP Kayar au Sénégal et Tanbi Wetlands National Park en Gambie.

La méthodologie est orientée vers les entrevues (enquête individuelle) et les groupes de discussions (focus group). Ces deux approches ont l'avantage de pouvoir mobiliser les connaissances empiriques d'un grand nombre d'acteurs. Les résultats de l'évaluation se basent donc sur les perceptions des pêcheurs sur l'état de lieu et les développements capturés par les indicateurs. La méthodologie n'exclut pas forcément les démarches classiques bien connues dans le domaine halieutique. Elles seraient d'ailleurs complémentaires pour une base de compréhension plus large sur l'efficacité des AMP. Cependant, il y a beaucoup d'avantages par une démarche mettant le focus sur des systèmes participatifs. L'approche participative proposée ici est peu onéreuse et facile à réactualiser par les gestionnaires des AMP. Elle favorise aussi la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans l'exploitation et la gestion des écosystèmes.

### ***Discussion et présentations d'autres expériences***

Dans les discussions qui ont suivi la présentation de M Thiao, les commentaires ont portés sur, entre autres:

- Quelle est la fiabilité de ce type d'enquêtes de perception? Quels sont les besoins des enquêtes scientifiques complémentaires?
- Est-ce qu'il y a un besoin de nouvelles méthodologies ; n'existe-il pas déjà des méthodologies de ce genre?

- Pour pouvoir choisir la méthodologie à utiliser – et pour raffiner la méthodologie maintenant développé – il faut définir l’objectif de l’évaluation et du suivi ; est-ce qu’on cherche à faire une comparaison entre AMP différentes ou est-ce qu’on veut mieux comprendre ce que se passe localement pour y pouvoir améliorer la gestion de l’AMP étudiée?
- Comment exclure les effets d’extérieur et savoir quels sont le vrai impact de l’AMP?
- Qu’est-ce que veut dire la participation? Dans quelle mesure faut-il impliquer les communautés et les parties prenantes dans la conception du système ?

D’autres exemples des systèmes d’évaluation et du suivi ont été présentés par les participants de l’atelier concernant la Guinée Bissau (l’AMP Urok), la Gambie, la Guinée et la Mauritanie (le PNBA).

On a pu constater que :

- Tous les systèmes de l’évaluation et du suivi (participatifs ou autres) sont financés par des projets. Au fait, le financement durable des activités et la gestion des AMP est généralement un problème crucial aujourd’hui en Afrique de l’Ouest.
- Il y a souvent un manque des capacités locales empêchant un engagement dans les activités d’évaluation et du suivi participatifs.
- Souvent les enquêtes sont menées par des experts de l’extérieur et le processus d’analyse et les résultats ne sont pas partagés avec les partenaires locaux et les parties prenantes de l’AMP.

Pour l’utilisation des systèmes de d’évaluation et de suivi pour la pêches dans les AMP de la sous-région, l’atelier a conclut qu’il faut :

- Etre conscient du rapport de cause à effet. Il est souvent difficile de distinguer l’effet de l’AMP de celui des autres interventions, surtout pour les retombées socioéconomiques.
- Impliquer les communautés et parties prenantes dans la conception du système et pour le choix des indicateurs (et non seulement dans la mise en œuvre du système).
- Assurer que les analyses des enquêtes se font localement avec les experts et gestionnaires nationaux pour qu’ils s’approprient des méthodologies.
- Trouver des sources de financement durables ; actuellement la mise en œuvre des systèmes d’évaluation et de suivi – ainsi que d’autres aspects de la gestion des AMPs dans la sous-région – sont dépendants des projets financés par des donateurs extérieurs.

En conclusion, l’atelier a validé la méthodologie de l’évaluation et du suivi participatifs développée par les consultants. Cependant, pour sa mise en œuvre, on a noté que l’adoption du système exige une adaptation aux conditions locales et un raffinement de la méthodologie. Il faudra prendre en compte les systèmes existants, sélectionner les indicateurs et identifier les acteurs à impliquer selon l’objectif de l’AMP, et considérer les capacités locales. Il y a également un besoin d’estimer le coût de mise en place et d’utilisation en routine de la méthodologie.

*Les consultants vont finaliser leur rapport en prenant en compte les commentaires faits lors de l’atelier et par le projet CCLME. Le rapport sera donc disponible après sa révision. Veuillez contacter le projet CCLME pour en avoir une copie.*

## EXPERIENCES DE LA COGESTION ET ACTIVITES D'APPUI A MENER PAR LE PROJET

### *Présentations des expériences*

Des participants ont fait des présentations sur les systèmes de cogestion existants dans la sous-région. Dans plusieurs des AMPs, par exemple au PNBA en Mauritanie et à l'Urok en Guinée Bissau, il y a des comités de gestion avec des représentants des parties prenantes différentes (communautés, ONGs, gouvernements) et des processus participatifs pour la prise de décisions.

Toutes les présentations ont montré, encore une fois de plus, que l'implication effective de toutes les parties prenantes est essentielle et que la cogestion reste toujours le type de gestion préféré des AMP en Afrique de l'Ouest. Cependant, il y a plusieurs défis pour sa mise en œuvre effective :

- Il faut un cadre juridique approprié.
- Il y a souvent un manque des capacités qui rend difficile la participation efficace des communautés.
- Il faut prévoir l'adaptation du système de gestion aux développements futurs et nouvelles exigences (nouveaux acteurs, nouveaux intérêts) et en même temps garder les règles et mode de gestion traditionnels essentiels pour l'équilibre social.
- Il y a un manque de financement durable.

### *Groupes de travail*

Le Projet de Démonstration CCLME n° 4 prévoit des activités d'appui à la cogestion des pêches dans les AMP dans la sous-région. Mme Westlund a présenté à l'atelier une ébauche des activités possibles et il a été demandé aux participants d'examiner ce plan et donner leurs avis sur les priorités. Il a été aussi souligné que le projet finira en décembre 2014 et que le budget est limité. Ainsi ces considérations doivent être prises en compte pour le développement d'un plan de travail réaliste. De plus, Mme Westlund a rappelé les participants sur les buts principaux du projet qui doivent être respectés, notamment:

- Développement des directives sous-régionales pour la cogestion des pêches dans les AMP dans la sous-région.
- Amélioration de la cogestion, y compris des systèmes de l'évaluation et du suivi participatifs dans des sites pilotes.

Les participants se sont divisés en deux groupes de travail pour discuter les activités à entreprendre d'ici à la fin de l'année 2014. Les conclusions de ces discussions sont les suivantes :

- Les activités proposées sont *a priori* validées avec certaines clarifications/modifications. Ainsi, le plan de travail du projet doit inclure :
  - *Etude-analyse documentaire des systèmes de cogestion de pêches existants dans cinq AMP dans des pays différents.*
  - *Etude de terrain des besoins et opportunités d'améliorer la cogestion dans des sites pilotes en validant et discutant les résultats de l'étude sur la méthodologie de l'évaluation et du suivi participatifs. Ainsi, des activités d'appui prioritaires à entreprendre par le projet seront identifiées.*
  - *Mise en œuvre des activités identifiées.*

- *Préparation des lignes directrices.*
- *Validation des lignes directrices dans un atelier sous-régional et élaboration des recommandations pour le futur.*

Pour les activités sur le terrain il a été proposé de garder les deux sites où le projet travaille déjà (Kayar et Tanbi) et de rajouter un troisième site. Il a été convenu que la sélection de ce troisième site se fera sur la base des critères suivants :

- *L'AMP est légalement établie et opérationnelle.*
  - *Le degré d'importance des activités halieutiques.*
  - *L'étendue de l'engagement de l'administration à accompagner le projet.*
  - *L'existence d'un système de l'évaluation et de suivi pour pouvoir calibrer le nouveau système proposé.*
  - *Il existe un besoin d'appui (il n'y a pas d'autre soutien des projets).*
  - *Possibilité d'obtenir des bénéfices et les résultats attendus*
- Le projet doit chercher à établir des partenariats pour la mise en œuvre des activités.
  - Le système de l'évaluation et du suivi participatifs doit constituer un élément intégral des régimes de cogestion.

Trois sites potentiels ont été proposés : Urok (Guinée Bissau), Tristao (Guinée) et le PNBA (Mauritanie). Le projet CCLME a été chargé de faire une évaluation de ces sites selon les critères agréés (voir ci-dessus) et faire une proposition. Les cinq sites pour l'étude-analyse documentaire doivent également être identifiés en collaboration avec les représentants des pays.

Basé sur les recommandations de l'atelier, un plan de travail et un calendrier ont été préparés par le projet. Ce plan de travail est joint à l'Annexe 3 de ce rapport.

## **ETABLISSEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL SUR LES AMP-PECHE**

Se référant aux recommandations de l'atelier précédent (au mois de novembre 2012) et les discussions qui ont suivies, M Sidibé a introduit le sujet de l'établissement d'un groupe de travail régional pour les AMP et la pêche (GT-AMP). L'atelier a discuté et s'est mis d'accord sur les termes de référence de ce groupe (voir Annexe 4). Le CCLME discutera la désignation des membres avec le CSR et le RAMP et communiquera avec les personnes proposées dès que possible. Le GT-AMP aura un ancrage institutionnel au sein du CSR et le secrétariat sera assuré par le RAMP.

## **IMPAC3**

Il y a un nombre important de participants (40-50) de la sous-région qui participeront à l'IMPAC3 à Marseille du 21 au 27 octobre 2013. Les organisations de la sous-région, ainsi que la FAO, sont aussi impliqués dans l'organisation des ateliers et « side events » spécifiques. Plus spécifiquement, la FAO organise un atelier sur « MPAs through the eyes of fishers » et un autre sur « MPAs as a fisheries management tool ».

Le programme de l'IMPAC3 peut être consulté sur [www.impact3.org/fr](http://www.impact3.org/fr). Le RAMPAO circulera une liste des participants de la sous-région qui assisteront au congrès pour faciliter l'échange des informations et des expériences.

## AUTRES QUESTIONS

Mme Westlund a informé l'atelier sur les progrès des deux initiatives FAO : *Les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD)* et le Guide technique pour la pêche relatif aux *Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives volontaires régimes fonciers)*. Les participants de l'atelier ont été invités à participer à une consultation électronique sur les modalités de mise en œuvre des Directives PAD que sera organisée au mois de novembre et de contribuer par des commentaires et suggestions sur la version préliminaire du Guide technique pour la pêche pour les Directives volontaires régimes fonciers.

Les informations sur les Directives PAD sont disponibles sur <http://www.fao.org/fishery/ssf/guidelines/fr>.  
Les Directives volontaires régimes fonciers se trouvent sur <http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/>. La version préliminaire du guide technique pour la pêche est disponible sur <http://www.fao.org/docrep/018/i3420e/i3420e.pdf>.

## CLOTURE DE L'ATELIER

L'atelier a été clôturé par des discours de remerciement de la part du CCLME. Les participants se sont félicités d'avoir eu cette occasion de se rencontrer, de travailler ensemble et surtout de parvenir à ces résultats. Ils ont exprimé leur engagement de continuer à collaborer avec le projet CCLME pour l'atteinte des objectifs dudit projet et pour renforcer le rôle des AMPs en tant outils de gestion des ressources halieutiques dans la sous région ouest africaine.

\* \* \* \* \*

## ANNEX / ANNEXE 1: LIST OF PARTICIPANTS – LISTE DES PARTICIPANTS

### COUNTRY REPRESENTATIVES – REPRESENTANTS DES PAYS

#### CAP VERT- CAPE VERDE

Maria Ivone Andrade Lopes  
Direction des pêches  
BP N° 206, Praia  
Cap Vert  
Tel: (+238) 261 37 67  
Email: [Maria.I.Lopes@dgpescas.gov.cv](mailto:Maria.I.Lopes@dgpescas.gov.cv)

#### GAMBIA – THE GAMBIA

Anna Mbenga Cham  
Principal Fisheries Officer G  
Fisheries Department  
6, Marina Parade  
Banjul, The Gambia  
Tel: (+220) 9930170/ 7888170  
Email: [anna\\_mbengac@hotmail.com](mailto:anna_mbengac@hotmail.com)

Ousainou TOURAY  
Department of Parks and Wildlife  
Management  
c/o Ministry of Environment, Parks and  
Wildlife, Abuko  
The Gambia  
Tel: (+220) 981 75 59  
Email: [oustouray@gmail.com](mailto:oustouray@gmail.com)

#### GUINEE - GUINEA

Youssouf Hawa CAMARA  
Directeur Général Adjoint du CNSHB  
814, Rue MA500,  
Corniche Sud, Boussoura  
Commune de Matam, BP. 3738,  
Conakry  
Tel :(+224) 622 53 2210  
Email: [youssoufh@yahoo.fr](mailto:youssoufh@yahoo.fr)

Abdoulaye SYLLA  
Chef de la division Promotion et Statistique  
Direction Nationale de la Pêche Maritime  
BP : 307, 6e Avenue Kaloum  
Conakry

Tel (+224) 622 13 79 79  
Email: [mimisinta@yahoo.fr](mailto:mimisinta@yahoo.fr)

#### GUINEE BISSAU - GUINEA BISSAU

Emmanuel Ramos  
Tinguena / FIBA –Guinée Bissau  
AMPC Urok  
Bairro Belem, CP 667  
Guinée Bissau  
Tel: (+245) 590 50 42  
Email: [manecas.ramos@gmail.com](mailto:manecas.ramos@gmail.com)

Rita G. C. FUNNY  
Chercheur,  
CIPA, Bissau  
Tel (+245) 936 11 70 / +245 690 42 31  
Email : [rigocofu@yahoo.com.br](mailto:rigocofu@yahoo.com.br)

#### MAURITANIE - MAURITANIA

Ebaye Ould Mohamed MAHMOUD  
Directeur adjoint  
PNBA  
BP: 5355 Nouakchott  
Mauritanie  
Tél : (+ 222) 47474763  
Fax : (+ 222) 45258542  
Email : [ebaye\\_mhd@yahoo.fr](mailto:ebaye_mhd@yahoo.fr)

#### SENEGAL- SENEGAL

Djiga Thiao  
Chargé de recherche  
CRODT, Dakar, Sénégal  
Tel: (+221)77 632 50 27  
Email: [d\\_thiao@yahoo.fr](mailto:d_thiao@yahoo.fr)

Ndiapaly GUEYE  
Conservateur de l'AMP de Kayar  
Tel: (+221) 77 454 69 47  
fixe: (+221) 33 951 11 06  
Email : [ndiapaly@gmail.com](mailto:ndiapaly@gmail.com)

## REPRESENTATIVES OF INTERNATIONAL PARTNER INSTITUTIONS- REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS PARTENAIRES INTERNATIONALES

### RAMPAO - RAMPAO

Dominique DUVAL DIOP  
Secrétaire Général du RAMPAO  
Co/Fondation Internationale du Banc d'Arguin  
(FIBA)  
Mamelles, Rue 21 OKM, Villa F46  
BP 24 939 Dakar - Sénégal  
Tel: (+221) 33 869 14 04  
Fax : (+221) 33 860 00 51  
Email : [duvaldiop@rampao.org](mailto:duvaldiop@rampao.org)

### WWF-WAMER - WWF-WAMER

Ibrahima Niamadio  
Responsable Pêches  
Email : [iniamadio@wwfsenegal.org](mailto:iniamadio@wwfsenegal.org)

### CAOPA - CAOPA

Gaoussou GUEYE  
Secrétaire Général CAOPA  
BP 1144 Mbour  
Sénégal  
Tél: (+221) 77 632 66 65  
Email: [caopa.peche@gmail.com](mailto:caopa.peche@gmail.com)

## CONSULTANTS/ PERSONNES RESSOURCES –CONSULTANTS/RESSOURCE PERSONS

### Hamet Diaw Diadhiou

Chef d'ISRA CRODT  
BP 2241 Dakar, Sénégal  
[Tel:\(+ 221\) 77 647 33 98](tel:+221776473398)  
Email: [hamet\\_diadhiou@yahoo.fr](mailto:hamet_diadhiou@yahoo.fr)

### Moustapha Dème

Chercheur Socio-économiste  
CRODT, Dakar, Sénégal  
Tel: (+221)77 632 50 27  
Email: [moustapha.deme@gmail.com](mailto:moustapha.deme@gmail.com)

## REPRESENTATIVES FROM CCLME GEF AGENCIES AND RCU – REPRESENTANTS DU CCLME, DES AGENCES FEM ET DE L'URC

### FAO/ROME - FAO/ROME

Lena WESTLUND  
consultant / fisheries specialist  
Badhusvagen 13  
132 37 Saltsjo-Boo  
Suède  
Tel :+46 708 548813  
Email: [lana.westlund@fao.org](mailto:lana.westlund@fao.org)

41, avenue Georges Pompidou  
BP 3300 Dakar, Sénégal  
Tel : (+ 221) 33 842 34 00  
Email : [aboubacar.sidibe@fao.org](mailto:aboubacar.sidibe@fao.org)

### URC/CCLME – RCU/ CCLME

Aboubacar SIDIBÉ  
Responsable de la thématique Ressources  
Marines Vivantes  
Unité Régionale de Coordination (URC) du  
CCLME  
5<sup>e</sup> étage Immeuble KAZEM

Mr Khallahi BRAHIM  
Responsable de la thématique Biodiversité,  
Habitat et qualité de l'eau Unité Régionale de  
Coordination (URC) du CCLME  
5<sup>e</sup> étage Immeuble Kazem,  
41 avenue Georges Pompidou  
BP 3300 Dakar, Sénégal  
Tel : (+ 221) 33 842 34 00  
Email : [Khallahi.Brahim@unep.org](mailto:Khallahi.Brahim@unep.org)

## ANNEX / ANNEXE 2: AGENDA

<b>Jour 1: 08 Octobre 2013</b>		
<b>Heures</b>	<b>Points d'Agenda</b>	<b>Responsable</b>
8.30 – 9.00	Registration	Fatou
9:00 – 9.30	Session d'ouverture avec les discours de bienvenue	CCLME
9.30 – 10.00	- Adoption de l'Agenda - Election des Présidents [Présidents issus des pays, un pour chaque jour] - Introduction des participants - Photo du Groupe	Sidibé
10.00 – 10.30	Présentation des objectifs de l'atelier et les résultats attendus	Sidibé
<b>10.30 – 11.00</b>	<b>Pause Café-Thé</b>	
11.00 – 13.00	Présentation sommaire orale des activités sur les AMPs des différents acteurs (pays et partenaires) dans la sous-région depuis novembre 2012 (5-10 minutes par personnes)	Tous les participants
<b>13.00 – 14.30</b>	<b>Pause-Dejeuner</b>	
14.30 – 15.45	Présentation des résultats de l'étude sur une méthodologie d'évaluation et de suivi participatifs des AMP en Afrique de l'Ouest.  Questions/clarifications	CRODT
<b>15.45 – 16.00</b>	<b>Pause Café-Thé</b>	
16.00-17.15	Présentations des autres systèmes d'évaluation et de suivi utilisés dans les AMP dans la sous-région (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau et Guinée)	Représentant des AMPs des pays concernés,...
17.15 – 17.30	Synthèse et clôture de la journée	Président Session et Lena

## Jour 2: 09 Octobre 2013

8.30 – 9.30	Discussion : recommandations pour l'évaluation et le suivi participatifs des AMP dans la sous-région (leçons à tirer des présentations précédentes)	Sidibé et Lena
9.30– 10.30	Présentations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel des activités prévues par le Projet de Démonstration n°4 du CCLME pour l'appui à la cogestion (en outre l'évaluation et le suivi participatifs)</li> <li>- Expériences de la cogestion des AMP dans la sous-région : défis et besoins d'appui</li> </ul>	Lena (ou Sidibé)  Représentants : PNBA (Mauritanie) et AMP UROK (Guinée Bissau)
<b>10.30 – 11.00</b>	<b>Pause Café-Thé</b>	
11.00 – 13.00	Deux groupes de travail pour discuter des activités à entreprendre par le Projet de Démonstration n°4 du CCLME pour : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'appui à la cogestion des AMP dans la sous-région en intégrant la méthodologie de l'évaluation et de suivi participatifs</li> <li>2. Discussion et propositions des indicateurs que pourront être utilisés pour suivre le progrès du Projet de Démonstration n°4 du CCLME.</li> </ol>	Introduction au travail des groupes par Lena et Sidibé (Présentation des TDRs pour les Groupe de travail.
<b>13.00 – 14.30</b>	<b>Pause-Dejeuner</b>	
14.30 – 15.45	Présentations et discussion des recommandations des groupes de travail	Responsables des 2 Groupes
<b>15.45 – 16.00</b>	<b>Pause Café-Thé</b>	
16.00 – 17.15	Etablissement du Groupe de travail Régional sur les AMP-Pêche en Afrique de l'Ouest : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres</li> <li>- Secrétariat</li> <li>- TDR et activités</li> </ul>	Hamady/Sidibé
17.15 – 17.30	Synthèse et clôture de la journée	Président Session et Lena

<b>Jour 3: 10 Octobre 2013</b>		
8.30 – 9.30	Synthèse des recommandations des activités à entreprendre par le Projet de Démonstration n°4 du CCLME (basé sur le travail la veille)  Questions/clarifications	Lena et Sidibé
9.30 – 10.30	Discussion sur la collaboration entre partenaires et rôle du Groupe de travail Régional sur les AMP-Pêche	Participants
<b>10.30 – 11.00</b>	<b>Pause Café-Thé / Coffee-Tea Break</b>	
11.00 – 12.00	Discussion sur la participation des acteurs de la sous-région nord ouest africaine à IMPAC 3 à Marseille, France (21-25 Octobre 2013).	Lena et Participants
12.00 – 12.30	Autres questions	
12.30-12.45	Synthèse et clôture de la journée	Présidents Session et Lena
12.45-13.00	Cérémonie de clôture de l'Atelier	CCLME

**ANNEX / ANNEXE 3: REVISED LIST OF ACTIVITIES CCLME DEMONSTRATION PROJECT NO 4/ LISTE DES ACTIVITES REVISEE DU PROJET DE DEMONSTRATION CCLME N° 4**

Projet de démonstration 4 – Démonstration des Aires marines protégées (AMP) en tant qu'outils permettant de dégager des bénéfices de la gestion de ressources multiples	2013				2014			
	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>1. Évaluations participatives de la ligne de base des ressources et des pêches démersales sur les sites pilotes</b>								
1.1 Créer un groupe de travail technique multidisciplinaire sur les AMP comme outils pour la cogestion des pêches: <i>Groupe de travail régional AMP-Pêche (GT-AMP)</i> .								
1.2 Concevoir et tester une méthodologie de d'évaluation et de suivi participatifs des pêches démersales - y compris des indicateurs biologiques, écologiques, sociaux, économiques et institutionnels - sur deux sites pilotes (Kayar, Sénégal, et Tanbi, Gambie) en capitalisant les travaux antérieurs (projet CRSP Cogestion et AMP, AMPHORE, etc). Discuter les résultats dans un atelier sous-régional, y compris le GT-AMP, et planifier la mise en œuvre de nouvel système.								
1.3 Restituer les résultats des tests de la méthodologie sur le terrain ( <i>à combiner avec l'activité 2.3</i> ).								
1.4 Finaliser un rapport de synthèse sur la méthodologie, incluant les résultats de la restitution, et préparer une publication.								
<b>2. Élaboration de plans de conservation et de cogestion des pêches démersales pilotes</b>								
2.1 Réaliser une étude-analyse documentaire des informations disponibles sur les systèmes de cogestion dans au moins cinq AMP dans la sous-région (une dans chaque pays) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les acteurs et les activités de l'appui à la cogestion récents et en cours dans ces sites.</li> <li>• Examiner les avantages et désavantages des systèmes existants de cogestion et comment des challenges et problèmes éventuels ont été adressés.</li> </ul>								
2.2 Approfondir l'analyse sur un des sites sélectionnés à travers une étude sur le terrain : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une évaluation participative utilisant la méthodologie développée.</li> <li>• Mener des consultations participatives avec les communautés, engageant tous les groupes différents des parties prenantes (hommes et femmes), pour identifier les lacunes et les besoins d'appui pour améliorer la cogestion AMP en ce qui concerne la pêche.</li> <li>• Identifier des activités que pourront être entamées par le projet dans le site de l'étude.</li> </ul>								
2.3 Se basant sur les tests sur le terrain de la méthodologie de l'évaluation et le suivi participatifs, identifier les besoins d'appui à Kayar et Tanbi pour adresser les lacunes que les tests ont mises en évidence. Dresser – avec les communautés – une liste des activités prioritaires à proposer au projet ( <i>à combiner avec l'activité 1.3</i> ).								
2.4 Mettre en œuvre les activités de soutien identifiées (à travers les activités 1.3 et 2.3) dans les <u>trois</u> sites.								
2.5 À mi-parcours du projet, préparer un rapport sur les expériences et les leçons apprises et convoquer un atelier (y compris le GT-AMP) afin d'examiner l'expérience de la cogestion dans les sites pilotes et de faire des recommandations pour la poursuite des activités.								

Cont.	2013				2014			
	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>3. Évaluations participatives des ressources démersales sur les sites pilotes effectuées après la mise en œuvre des systèmes de cogestion et de conservation</b>								
3.1 En utilisant la méthodologie de l'évaluation et le suivi participatifs, mener des évaluations dans les trois sites pour voir les progrès (en comparant les résultats avec les tests initiaux).								
<b>4. Évaluation des coûts et des bénéfices des AMP et des systèmes de cogestion qui les accompagnent avec les directives relatives à leur reproduction dans d'autres sites</b>								
4.1 Evaluer les expériences des activités menées sous 1-3 ci-dessus et estimer les coûts et les bénéfices des régimes de cogestion que proposera le projet.								
4.2 Elaborer des lignes directrices pour cogestion AMP-pêches, intégrant l'évaluation et le suivi participatifs, dans la région CCLME (et ailleurs).								
4.3 Organiser un atelier (y compris le GT-AMP) pour valider les lignes directrices et définir des recommandations pour l'avenir.								
4.4 Préparer un rapport final du projet.								

Demonstration project No 4 – Demonstration of Marine Protected Areas (MPAs) as tools for multiple-resource management benefits	2013				2014			
	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>1. Participatory baseline evaluations of demersal resources and fisheries carried out at pilot sites</b>								
1.1 Establish a multidisciplinary technical working group on MPAs as tools for fisheries co-management: <i>MPA-Fisheries Regional Working Group (WG-MPA)</i> .								
1.2 Design and test a methodology for participatory monitoring and evaluation – including biological, ecological, social, economic and institutional indicators – at two pilot sites (Kayar, Senegal, and Tanbi, Gambia) capitalising on earlier work (the SRFC project on Co-management and fisheries, AMPHORE etc.). Discuss results in sub-regional workshop, including the WG-MPA, and plan implementation of the new system.								
1.3 Present and validate the results of the tests in the field ( <i>combine with activity 2.3</i> ).								
1.4 Finalise a summary report on the methodology, including the outcome of the field validation, and prepare a publication.								
<b>2. Pilot demersal fisheries co-management and conservation plans developed and implemented at pilot sites</b>								
2.1 Carry out a desk study based on information available on co-management systems in at least five MPAs in the sub-region (one in each country): <ul style="list-style-type: none"> <li>Identify co-management actors and recent and on-going support activities in the selected sites.</li> <li>Review the benefits and drawbacks with the existing co-management systems and how challenges and possible problems have been addressed.</li> </ul>								
2.2 Make a more in-depth analysis in one of the sites through a field study : <ul style="list-style-type: none"> <li>Conduct a participatory evaluation using the methodology that has been developed.</li> <li>Carry out participatory community consultations, involving all different stakeholder groups (men and women) to identify shortcomings and support needs in order to improve MPA co-management with regard to fisheries.</li> <li>Identify activities that can be undertaken by the project at the study site.</li> </ul>								
2.3 Based on the results of the participatory monitoring and evaluation methodology field tests, Identify the needs for support in Kayar and Tanbi in order to address the shortcomings that the tests showed. Together with the communities, make a list of priority activities that can be suggested to the project ( <i>combine with activity 1.3</i> ).								
2.4 Implement the activities identified (by activities 1.3 and 2.3) in the <u>three</u> sites.								
2.5 At mid-term of the project, prepare a report on the experiences and lessons learnt et organise a workshop (including the WG-MPA) in order to review co-management experiences in the pilot sites and make recommendations for the continuation of the activities.								



## **ANNEX / ANNEXE 4: AGREED TOR MPA-FISHERIES REGIONAL WORKING GROUP (AS REVISED IN WORKSHOP) / TDR VALIDES GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL AMP-PECHE**

Le Groupe de travail AMP-Pêche aura comme tâches de :

1. Servir dans le contexte de la sous-région et des pays de la CSRP d'espace de réflexion, de discussion et d'échanges entre les membres sur les questions liées à l'utilisation des AMPs comme outils de gestion des pêches ;
2. Fournir des idées pour l'élaboration des méthodologies adaptées aux contextes locaux pour l'évaluation participative et le suivi des pêches et de l'efficacité des AMP y compris les aspects bioécologiques, socio-économiques et de gouvernance ;
3. Donner son avis-conseil technique aux Etats sur :
  - a. l'amélioration et le renforcement de la gestion des AMPs comme outils de gestion de pêches ;
  - b. les nouveaux sites pilotes à considérer comme outils de gestion de pêches ;
  - c. les éléments de politique et de réglementation à faire évoluer afin d'améliorer les cadres légaux des secteurs de l'environnement et des pêches et leur cohérence ;
4. Collaborer avec le CCLME, notamment sur :
  - a. la coopération avec les autres groupes de travail thématiques du CCLME ;
  - b. la contribution au processus de l'ADT et du Programme d'Action Stratégique (PAS) concernant les AMPs
  - c. l'élaboration des principes et des orientations pour les régimes de cogestion des sites pilotes dans le Project de Démonstration n°4 ;
5. Contribuer à l'alimentation scientifiques du système d'information du RAMP AO ;
6. Elaborer annuellement, à l'adresse de la CSRP, du RAMP AO, des institutions nationales, des gestionnaires d'AMP et d'autres parties prenantes des initiatives de conservation des ressources marines, une note technique recommandant les outils, principes et orientations permettant une valorisation des divers statuts de gestion et de conservation des zones marines et côtières au profit de la gestion des pêches ;
7. Renforcer la capacité des acteurs dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques et la conservation de la biodiversité en capitalisant les résultats de l'état de l'art sur le rôle des AMP pour la gestion des pêches réalisé par la CSRP.
8. Favoriser la communication et l'échange des informations et publications pertinentes sur le sujet des AMP et la pêche, de façon large au profit des gestionnaires des pêches, de l'environnement et des AMP, mais également d'autres publics pertinents.

**Modalités de Fonctionnement**

Le Groupe de travail se réunit une fois par an ou plus en cas de besoin. Des échanges entre les membres se font par courriels entre deux réunions. Les activités liées à l'appartenance de ce groupe sont gratuites. L'adhésion aux présentes conditions vaut acceptation irrévocable et définitive de chaque membre du Groupe de travail des conditions d'indemnisation et renonciation à toute réclamation ultérieure à ce titre. Le Président du Groupe de travail sera élu parmi ces membres pour une durée de deux ans chaque fois. Le Secrétariat du Groupe de travail sera assuré conjointement par le RAMP AO et la CSRP avec l'appui du CCLME.